

de la justice dans le Bas-Canada, ne devaient entrer en force qu'après le 1^{er} décembre suivant. Parmi les autres mesures d'une importance majeure, quoique moins générale, fut l'ordonnance incorporant les ecclésiastiques du Séminaire de Saint-Sulpice, confirmant leur titre de possession et pourvoyant à l'extinction graduelle des droits seigneuriaux dans leurs fiefs et seigneuries.

Cette session du Conseil se ferma le 26 juin. Le 27, lord Sydenham écrivait à un ami :

“ J'ai fermé mon Conseil Spécial et je vous envoie mes ordonnances. Il a très bien fait sa besogne, grâce à Stuart et à mon nouveau solliciteur-général qui va admirablement bien. Je n'ai pourtant pas passé toutes les mesures indispensables à notre mesure de l'union des provinces. Il reste encore le bill d'enregistrement ; mais je le ferai passer cet automne, après qu'il aura été deux ou trois mois devant le public, ce que j'ai fait à l'égard du bill de judicature, et ce dont je me suis bien trouvé. Reste aussi l'éducation, car il est impossible de rien faire à cet égard tant que les municipalités n'auront pas été régulièrement érigées.”

Le même jour il écrivait à un autre :

“ J'ai été très occupé à faire aux lois de la province des changements préparatoires à l'union, et j'ai eu fort à faire ; mais j'ai fait adopter trois ou quatre grandes mesures que les gens ici ne sont pas encore tout à fait en état de comprendre, mais dont ils apercevront les avantages lorsqu'elles seront en opération. Il fallait un despote pour les leur imposer. Une Chambre d'Assemblée simple ou double aurait passé dix ans dessus.”

CHAPITRE QUATRIÈME

L'Acte d'Union. — Comment il est reçu en Canada. — Manifeste de M. La Fontaine. — Adresse des électeurs de Québec aux électeurs de toute la Province. — Proclamation de l'Union. — Lord Sydenham assermenté comme Gouverneur-Général. — Nomination du Conseil exécutif. — Partis politiques dans la Province. — Elections générales. — Manœuvres électorales. — Résultat. — Convocation du Parlement à Kingston. — Choix d'un Orateur.

L'acte d'Union, sanctionné en Angleterre le 23 juillet 1840, ne fut connu au Canada que vers le milieu d'août suivant. Une grande partie des réformistes haut-canadiens, qui l'avaient demandé avec instance, s'écrièrent qu'on les avait trompés ; ils protestèrent contre certains détails qu'ils trouvaient injustes,